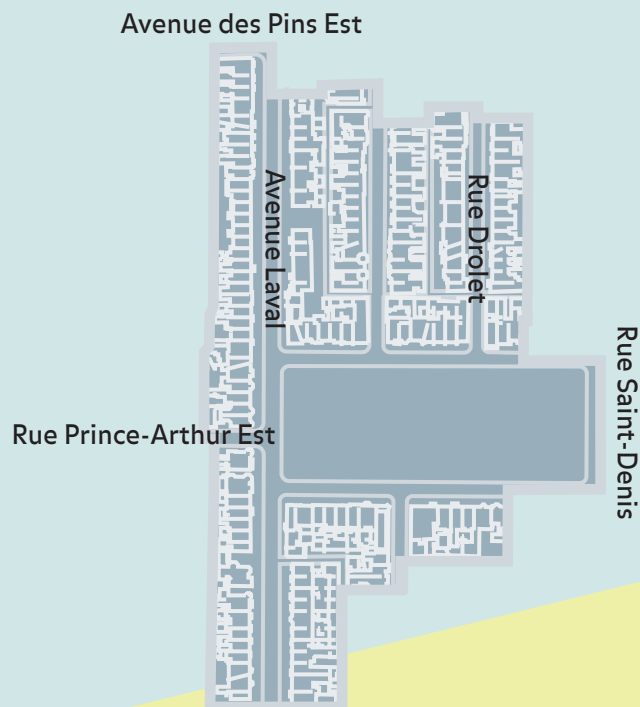




AIRE SQUARE SAINT-LOUIS UNITÉ SQUARE SAINT-LOUIS



PRÉSERVER LE CACHET
DU PLATEAU

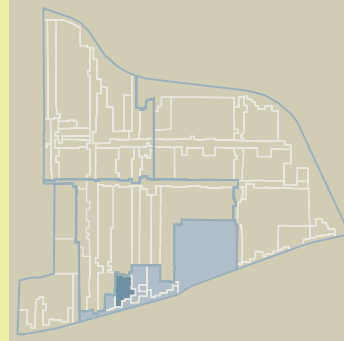
PIIA

CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

Le square Saint-Louis est situé sur le site de l'ancien réservoir de la Côte-à-Baron. Ce réservoir d'eau potable, construit en 1848, sera désaffecté en 1852 en raison de son inutilité lors du grand incendie qui eut lieu la même année. Il demeurera cependant en place jusqu'en 1876, année de sa conversion en parc. La propriété sur laquelle est situé le square Saint-Louis appartenait, en 1842, à Alexandre-Maurice Delisle. C'est lui qui vendra le terrain à la Ville de Montréal, tout en conservant certains droits, assimilables à des servitudes d'aspects, qui permettaient de maintenir la valeur spéculative de sa propriété adjacente. La division et la vente des lots adjacents se feront par les héritiers de Delisle et attireront principalement

CARACTÉRISATION

UNITÉ DE PAYSAGE



la société canadienne-française de l'époque. Ce secteur s'est donc développé avec un type d'habitation plus cossu que les unités de paysage voisines.

TISSU URBAIN

Les îlots

Cette unité de paysage possède des îlots orientés dans l'axe nord-sud. Ces îlots possèdent 4 faces bâties et une ruelle en « U ». L'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections est donc sur les rues est-ouest, sauf pour ceux situés du côté ouest de l'avenue Laval, qui sont tous orientés vers cette avenue, ce qui donne une prédominance à la formation d'un front bâti continu en façade du square Saint-Louis.

Le parcellaire

Le parcellaire résulte d'un processus de planification rigoureux, et très peu de modifications ont été apportées au parcellaire de base, d'où la grande homogénéité dans la forme et les dimensions des parcelles. La parcelle de base mesure de 6 à 7,5 mètres de largeur et de 20 à 25 mètres de profondeur. La largeur des parcelles du square Saint-Louis peut toutefois atteindre 8,5 mètres et la profondeur, de 27 à 33 mètres.

IMPLANTATION

Le mode d'implantation du bâti

MARGES DE REcul AVANT : 3 à 4 mètres, sauf sur l'avenue Henri-Julien avec 1 à 4 mètres.

ALIGNEMENT DES FAÇADES : régulier, par série de bâtiments.

MARGES LATÉRALES : aucune, bâtiments contigus.

ANNEXES : Sur les parcelles dont la profondeur est de 30 mètres, les annexes en fond de cour sont fréquentes et leur implantation est sur la ligne de lot arrière. Sur les parcelles dont la profondeur est de 20 à 25 mètres, les annexes en fond de cour sont rares, mais les bâtiments se prolongent fréquemment jusqu'à proximité de la ligne de lot arrière.

Les aménagements extérieurs

On remarque la présence de clôtures basses en bordure de la rue. Les cours avant sont traitées soit en dur, soit par une couverture végétale composée de gazon, de plantes et d'arbustes. Quelques cours avant possèdent également des arbres. Dans certains cas, on retrouve une cour anglaise permettant de rejoindre le logement situé en demi sous-sol.

BÂTI

Le type architectural

DOMINANT : maison urbaine contiguë (type 4.2) et maison urbaine à unités superposées (type 4.3).

MINORITAIRE : triplex avec escalier extérieur (type 3.2), maison urbaine isolée (type 4.1) et immeuble de rapport sans cour (type 5.1).

La volumétrie

FORME DU PLAN : rectangulaire allongée avec ou sans rallonge arrière. Les rallonges, lorsque présentes, ne sont pas nécessairement disposées en alternance de façon à créer des cours conjointes.

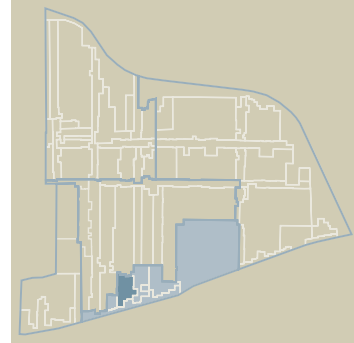
LARGEUR : similaire à celle de la parcelle, soit 6 à 7,5 mètres.

HAUTEUR : 2 ou 3 étages, rez-de-chaussée surélevé d'environ 10 contremarches, sauf pour quelques bâtiments de 3 étages avec rez-de-chaussée au niveau du sol.

TOITURE : toit plat et fausse mansarde.

UNITÉ DE PAYSAGE

3.2 SQUARE SAINT-LOUIS



BALCON ET SAILLIE : balcon au deuxième niveau, généralement étroit et couvrant le porche d'entrée, escalier droit permettant de rejoindre le rez-de-chaussée ou le deuxième niveau si rez-de-chaussée est non surélevé, fenêtres en saillie sur tous les niveaux pour plusieurs bâtiments.

Les matériaux de revêtement

CORPS : pierre à bossage (dominant), pierre de taille et brique d'argile (rare).

TOITURE : dans le cas des fausses mansardes, ardoise ou métal.

ESCALIER ET BALCON : métal (dominant), bois ou pierre (rare). Les balcons sont supportés par des consoles en bois ou en métal. La présence de colonnes de soutien pour les balcons est rare, sauf pour les maisons unifamiliales isolées.

Le traitement des façades

SOCLE : fondation démarquée soit par un changement de matériau, par exemple de la pierre à bossage pour les murs en brique d'argile ou en pierre de taille ou de la pierre de taille pour les murs en pierre à bossage, soit par une saillie en bandeau horizontal au niveau du plancher du rez-de-chaussée.

CORPS : composition asymétrique composée de deux travées. La première est formée de l'alignement des portes au rez-de-chaussée avec des portes et balcons ou des fenêtres aux étages. La deuxième est formée d'un alignement de fenêtres. S'il y a une fenêtre en saillie, elle se trouve sur cette deuxième travée. Sur les bâtiments en pierre à bossage, on retrouve de nombreuses insertions de pierre de taille en bandeau, à raison de 2 ou 3 bandeaux par étage répartis régulièrement sur la surface de la façade.

COURONNEMENT : corniche moulurée avec ou sans corbeau ou fausse mansarde, fenêtres en saillie surmontées d'une tourelle ou d'un élément proéminent dans la forme de la toiture pour les bâtiments à fausse mansarde.

Les ouvertures

FENÊTRES : à guillotine ou à battants avec imposte.

PROPORTION : 1 largeur = de 1/2 à 1/3 hauteur.

PORTES : simples ou doubles avec imposte, portes des duplex parfois jumelées et séparées d'un meneau de pierre ou de bois.

ENCADREMENT DES OUVERTURES :

pour les bâtiments en pierre à bossage, encadrement de la fenêtre entièrement souligné par de la pierre de taille.

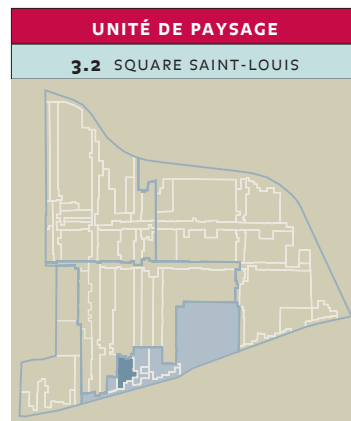
Le traitement des bâtiments de coin

IMPLANTATION : sans marge de recul latérale.

MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT : brique d'argile rouge pour la façade latérale (dominant), conservation de la pierre de la façade principale sur quelques bâtiments.

COMPOSITION DE LA FAÇADE LATÉRALE :

distinction de la fondation par un matériau de revêtement différent, nombre de travées d'ouvertures variable, toutes les ouvertures disposées de manière à former des alignements verticaux et horizontaux, présence de fausse mansarde et de lucarnes.



VALEURS PATRIMONIALES

Les reconnaissances d'arrondissement : les témoins architecturaux significatifs

L'arrondissement a identifié près de 160 bâtiments comme étant des témoins significatifs du développement et de l'architecture du Plateau-Mont-Royal.

Voici les témoins architecturaux significatifs recensés dans cette unité de paysage :

3630-3642, avenue Henri-Julien

Appartements Le Frontenac

3468-3476, avenue Laval

Maison Pierre-Deforges

3500-3504, avenue Laval

Maison Marances de Rosay

3601-3603, avenue Laval

Marché aux fleurs du square Saint-Louis

Pour préserver le cachet du Plateau, contactez :

Direction du développement du territoire et des travaux publics

201, avenue Laurier Est
5^e étage
Téléphone : 311
ville.montreal.qc.ca/plateau

Principaux éléments à retenir

L'unité de paysage Square Saint-Louis est remarquable par la qualité esthétique de ses bâtiments et sa grande homogénéité architecturale. Le tissu urbain est formé d'îlots à quatre faces bâties avec ruelle. On y retrouve plusieurs types architecturaux, dont des maisons unifamiliales, des duplex ou des triplex. L'avenue Henri-Julien ainsi que la rue Drolet possèdent cependant une majorité de bâtiments de deux étages. Les revêtements en pierre sont dominants.